

	Document maîtrisé	Date réunion	20/05/2025	Référence :	CR-CM
	PROCES-VERBAL REUNION CONSEIL MUNICIPAL			Edition du :	12/06/2025
				Délibération du :	
				Gestionnaire :	ADM - MB

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 20 MAI 2025 A 18 H 30**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2025

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, VOLPE Marc, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, PIFFARD Emmanuelle, VIARD Richard.

Excusés : SIMON Robert, GACHET Edith, MAQUER Françoise, RICHARD Aline.

Pouvoirs : GACHET Edith donne son pouvoir à GINIES Alain ; MAQUER Françoise donne son pouvoir à PIFFARD Emmanuelle ; RICHARD Aline donne son pouvoir à PELLISSIER Laurent.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan



Le Maire excuse ses collègues qui n'ont pu être présents ce soir et donne lecture des pouvoirs donnés.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Le Maire donne lecture de l'ordre du jour => l'ordre du jour est validé.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 06 mai 2025 => le Conseil Municipal n'émet aucune observation.

En vertu de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. DEQUIDT Jonathan est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

Mme BRUN Marlène est nommée secrétaire auxiliaire.



ORDRE DU JOUR

=> *Approbation compte-rendu séance précédente*

=> *Hameau du Rivier d'Allemond = information sur les travaux d'enfouissement du réseau d'électricité et changement de concessionnaire*

- 1) *Approbation dossier Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;*
- 2) *Convention avec le bureau des guides pour escalade 2025 ;*
- 3) *Conventions de partenariat avec les campings et hébergeurs concernant les entrées piscine.*

Questions diverses



=>Hameau du Rivier d'Allemond = information sur les travaux d'enfouissement du réseau d'électricité et changement de concessionnaire

Le Maire donne la parole aux intervenants :

- Monsieur Benjamin DENIER, Société Greenalp, responsable Territoire Belledonne –
- Monsieur Jérôme DESBROSSES, Bureau d'Etudes SINAT

Monsieur Benjamin DENIER rappelle le contexte : RTE souhaite déposer la ligne HTA (Haute Tension) Verney-Frogès. Le poste de transformation situé au Rivier pour alimenter les habitants du Rivier va alors être démonté. Il faut alors trouver une solution pour alimenter le hameau. Les réseaux Enedis étant éloignés, c'est Greenalp, le distributeur le plus proche et le plus à même de reprendre le Rivier. Il s'agit du distributeur d'électricité principal sur la commune d'Allemond.

Greenalp a alors étudié comment reprendre l'alimentation du Rivier depuis le réseau du hameau d'Articol (déjà distribué par Greenalp) => le choix s'est porté sur l'extension du réseau via la piste forestière, jusqu'au poste de secours de Grand Maison, puis revenir sur le Rivier jusqu'au « Château ».

Pour une meilleure qualité du réseau, le réseau électrique d'Articol doit être enforcé, ainsi que celui du Mollard dans un 2^{ème} temps.

Le passage en souterrain du réseau HTA améliore la qualité du réseau.

Greenalp va profiter de l'enfouissement de la ligne HTA pour enterrer les réseaux BT, éclairage public et télécom d'Articol le Bas ainsi que la dépose des fils nus BT du Mollard.

Pour les travaux, 3 entreprises locales ont été retenues, avec les plannings ci-après :

- SERPOLLET : enfouissement réseaux Articol (en cours) + mi-piste Articol-Rivier (2025) + Articol le haut jusqu'à la 1^{ère} maison du Mollard (2026)
- BIASINI : mi-piste Articol-Rivier (2025) + Rivier + poste secours barrage (2025)
- SARL PELLISSIER : enfouissement HTA départementale (2026)

Il est rappelé que les travaux coordonnés permettront d'éviter des coupures complètes de courant. Il est possible que de petites coupures soient réalisées.

Christiane PELLISSIER demande si le petite trasfo d'Articol va être conservé => non, il va être déposé et un nouveau construit sur Articol le Bas, à côté de la sirène EDF.

Sur le hameau du Rivier, les travaux n'impacteront pas les habitants, car situés à la sortie du hameau.

Christiane PELLISSIER demande comment est alimenté Grand Maison => plusieurs postes de secours, dont le GRPH alimenté par Grennalp. Les autres sur la commune de Vaujany.

Au Mollard, en plus de l'enfouissement du réseau HTA, seront enfouis les réseaux BT et télécom + dépose du transfo et création d'un nouveau poste (2026).

Greenalp termine sa présentation en informant que les travaux concernent la création de 8,5kms de réseau souterrain HTA, la suppression de 3,5 kms de réseau aérien, et la création de 3 nouveaux postes de transformation.

Christiane PELLISSIER demande si autres fils nus du Mollard seront enlevés => non, uniquement ceux qui peuvent être enfouis avec le réseau HTA. Cette question sera étudiée peut-être plus tard, mais pas dans le cadre des présents travaux.

Marc VOLPE demande si les travaux vont entrainer des coupures de route => oui, en cours du Articol. La route est actuellement fermée totalement en journée et réouverte le soir pour les riverains. Ce sera aussi le cas au Rivier, sur la place du Château lors du déplacement du poste de transformation.

M. ROCHAS demande si la piste forestière restera praticable => selon l'avancée des travaux. Elle sera fermée totalement lors de l'enfouissement du réseau HTA.

M. ROCHAS demande si la commune est propriétaire de la piste forestière => ce n'est pas la commune mais c'est bien elle qui l'entretien.

Le Maire ajoute que ces travaux ton été précipités et qu'il est difficile de coordonner avec d'autres services, comme le SACO par exemple pour l'assainissement. La commune essaiera d'en profiter pour l'eau potable s'il y a des possibilités.

Le Maire précise que les tarifs avantageux des anciens agents EDF du Rivier seront conservés.

Benjamin DENIER précise que GEG appliquera les tarifs règlementés, identiques à EDF. Les compteurs LINKY devront être changés. Les autres non. Il précise que si certains avaient d'autres fournisseurs, il n'y aura pas de changement.

1/ APPROBATION DE CONSULTATIONS DANS LE CADRE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

- ❖ **Exploitation et entretien / maintenance de la télécabine et du funiculaire de l'Eau d'Olle Express ainsi que leurs dispositifs connexes**

Le Maire rappelle la délibération n°16 du 19 mars 2025 approuvant le lancement du marché d'exploitation pour 5 années (au lieu de 4 précédemment).

Il informe de l'avis consultatif FAVORABLE du Conseil d'Exploitation de l'Eau d'Olle Express en date du 20 mai 2025 ;

Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis du 14 mai 2025 et d'analyse des offres après négociation en date du 19 mai 2025. Il fait remarquer que seule SATA group a répondu, mais avec une baisse des prix.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **DECIDE** de retenir l'entreprise suivante :
 - **SATA GROUP** demeurant 131 rue du Pic Blanc – 38750 ALPE D'HUEZ **pour un montant de =**
 - **Base 1^{ère} année : 353 850,00 € HT ;**
 - **2^{ème} année : 356 630,00 € HT ;**
 - **3^{ème} année : 361 164,40 € HT ;**
 - **4^{ème} année : 372 132,09 € HT ;**
 - **5^{ème} année : 373 105,90 € HT ;**
- **MANDATE** et **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;
- **PREVOIT** au budget les crédits nécessaires.

2/ CONVENTION ESCALADE – ETE 2025

Le Maire donne lecture du projet de convention avec le Bureau des Guides de Bourg d'Oisans, qui définit les dispositions techniques, financières et administratives relatives à l'encadrement des séances d'escalades sur l'Aiguille de l'Eau d'Olle pour l'été 2025 et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention.

3/ CONVENTIONS DE PARTENARIATS POUR DES DISPOSITIFS D'ENTREES GRATUITES A LA PISCINE MUNICIPALE POUR L'ETE 2025

❖ Convention de partenariat avec les résidences hôtelières

Le Maire donne lecture du projet de convention de partenariat à passer avec les résidences hôtelières de la commune qui souhaitent bénéficier du dispositif d'entrées gratuites à la piscine municipale pour leurs vacanciers.

Cette convention en définit les dispositions techniques, financières et administratives pour l'été 2025.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions à passer.

❖ Convention de partenariat avec les meublés de tourisme

Le Maire donne lecture du projet de convention de partenariat à passer avec les meublés de tourisme de la commune déclarés en mairie qui souhaitent bénéficier du dispositif d'entrées gratuites à la piscine municipale pour leurs vacanciers.

Cette convention en définit les dispositions techniques, financières et administratives pour l'été 2025.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions à passer.

❖ Convention de partenariat avec l'hôtellerie de plein air

Le Maire donne lecture du projet de convention de partenariat à passer avec les campings de la commune déclarés en mairie qui souhaitent bénéficier du dispositif d'entrées gratuites à la piscine municipale pour leurs vacanciers.

Cette convention en définit les dispositions techniques, financières et administratives pour l'été 2025.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les conventions à passer.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire procède à un tour de table :

R.A.S.

Le Maire donne la parole à l'assemblée :

- Michèle PELLETIER fait un point sur l'actualité, notamment sur un article de Maire Info sur la proposition du gouvernement de rendre facultatif les CCAS. Des discussions sont en cours sur le sujet.
Murielle VIARD GAUDIN confirme cette information et précise que ce sera au prochain Conseil Municipal de se positionner. Mais la commune aura toujours l'obligation d'accompagner les personnes dans le besoin.
Le Maire ajoute que la CCAS est une structure établie. S'il n'existe plus, il sera compliqué d'accompagner les personnes correctement.

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Le secrétaire de séance



Jonathan DEQUIDT

Le Maire,



Alain GINIES

